

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 16 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Mme Katia PECHARD, pour le Maire empêché, 1^{ère} adjointe au Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 09 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, SCHUTZ Claire.
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :

BOURGOGNON Henri a donné pouvoir à HUSSON Serge
CHARMOT Pascal a donné pouvoir à PECHARD Katia
CONTREL Nathalie a donné pouvoir à ACQUAVIVA Caroline
CUZIN Sandrine a donné pouvoir à KALITA Matthieu
GUYON Loïc a donné pouvoir à JANNIN Pierrick
JOURDAN Milouda a donné pouvoir à BLANCHIN Jacques
RIO Jean-Baptiste a donné pouvoir à GAUTIER Éric
RANC Julien a donné pouvoir à DU VERGER Laurence

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 1 (DE UFFREDI Sabrina)

Le secrétariat a été assuré par : KALITA Matthieu

Objet : Demande de subvention de Lyon Métropole Habitat en vue de l'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250423-D2025-24-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Vu le plan de financement prévisionnel établi par les bailleurs ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales, Vie économique du 3 avril 2025 ;

Considérant que Lyon Métropole Habitat sollicite de la part de la commune une participation au financement d'une opération d'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) portant sur 16 logements locatifs : 10 logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), destinés à des personnes en situation de handicap et 6 logements sociaux, dont 4 financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 2 en Prêt Locatif Social (PLS) ;

Considérant que cette opération, dont le montant total est de 2 134 330€, est située chemin de la Mansion à Tassin La Demi-Lune ;

Considérant la demande de participation de la commune de Tassin la Demi-Lune pour un montant de 25 148€ ;

Considérant que le montant de cette subvention sera déduit de la contribution de la commune à la taxe SRU dans deux ans, conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation ;

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **DECIDE** d'attribuer et de verser à l'organisme Lyon Métropole Habitat une subvention d'un montant de 25 148 € concernant l'opération d'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) portant sur 16 logements locatifs situé chemin de la Mansion à Tassin La Demi-Lune ;
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 204 à la section investissement du Budget Primitif 2025 et seront complétés le cas échéant au cours de l'année par le biais d'une décision modificative ;
- 3) **AUTORISE** l'adjoint au Maire faisant fonction à signer toute pièce relative à cette affaire ;
- 4) **CHARGE** Madame la 1ère adjointe au Maire, pour le Maire empêché de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 16 avril 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **23 AVR. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **23 AVR. 2025**

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20250423-D2025-24-DE Date de réception préfecture : 23/04/2025
--



Katia PECHARD,
Pour le Maire empêché,
1^{ère} adjointe au Maire
de Tassin la Demi-Lune

A handwritten signature in black ink, appearing to be "K. Pechard", written over the printed name.

Matthieu KALITA
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Kalita", written over the printed name.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250423-D2025-24-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2025